

Public : Secrétaires généraux, Chefs de service ou tout agent affecté aux services administratifs d'une mairie.

Prérequis : Aucun

Durée : 2 jours (14 heures)

Objectifs : **A l'issue de la formation, le participant est capable de :**
Connaître et comprendre la fiscalité indirecte locale.

Programme :

Les différents impôts et taxes

- Droits de mutation
- Taxe d'aménagement
- Taxe locale sur la publicité extérieure
- Taxe sur les conventions d'assurance
- Taxe sur la consommation finale d'électricité
- Taxe de séjour
- Versement pour sous-densité
- Versement transport

Conclusion et évaluation de la session

Méthode pédagogique :

Transmission des apports théoriques par des exposés et des exercices.
Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Modalités d'inscription :

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

Modalités d'évaluation :

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.